

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 10 décembre 2018, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Guillaume Desnoyers est absent.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée de novembre 2018

- 1.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 novembre, 19 h 30
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre à 20 h

2 Assemblée du 10 décembre 2018

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Dates des séances du conseil pour l'année 2019
 - 3.1.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 839-18 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2019
 - 3.1.2-1 Dépôt du projet de règlement décrétant numéro 839-18 les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2019
 - 3.1.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 840-18 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité
 - 3.1.3.1 Dépôt du projet de règlement numéro 840-18 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité
 - 3.1.4 Avis de motion du projet de règlement numéro 838-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
 - 3.1.4.1 Dépôt du projet de règlement numéro 838-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Horaire des Fêtes

3.2.2 Demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

3.2.3 Embauche de M. Manuel Paulin-Grosset au poste adjoint administratif, responsable des communications

3.2.4 Versement de la contribution de la Municipalité au Parc-école

4 **Sécurité publique**

4.1 Service des Incendies

4.1.1 Rapports d'événements

5 **Transport & bâtiment**

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Demande de remboursement - Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration

5.1.2 Demande d'aide financière à la voirie locale (PAV) – Accélération des processus et demande d'appui

6 **Hygiène du milieu**

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

6.1.1 Adhésion 2019 à l'OBV Yamaska

6.1.2 Travaux d'entretien dans le Grand Cours d'Eau

6.1.3 Demande à la MRC Rouville autorisation pour nettoyage d'un tronçon de la branche 4A de la rivière Barbue dans la Savane

7 **Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Achat de fleurs pour l'année 2019

7.1.2 Adoption du règlement numéro 836-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les zones 104 et 106

8 **Loisirs et culture**

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Renouvellement du programme d'incitation aux activités sportives et culturelles

8.1.2 Demande de subvention auprès « d'Emplois d'été Canada »

8.1.3 Dépôt du bilan annuel 2018 – Comité Pro-Piste – Rapport au Ministère des Transports

8.1.4 Organisation du Plaisir d'hiver 2019

Période de questions

9 **Divers & affaires nouvelles**

RÉSOLUTION 12-238-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 12 NOVEMBRE À 19 H 30

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 novembre à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-239-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE À 20 H

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-240-18

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- | | |
|------------------|---------------|
| ▪ Fournisseurs : | 297 291,72 \$ |
| ▪ Salaires : | 46 857,68 \$ |

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-241-18
DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019 de la façon suivante :

Lundi 21 janvier 2019	Lundi 13 mai 2019	Lundi 9 septembre 2019
Lundi 11 février 2019	Lundi 10 juin 2019	Mardi 15 octobre 2019
Lundi 11 mars 2019	Lundi 8 juillet 2019	Lundi 11 novembre 2019
Lundi 8 avril 2019	Lundi 12 août 2019	Lundi 9 décembre 2019

Il est également résolu que lesdites séances se tiennent à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 839-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2019.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 839-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

M. Benoit Pepin dépose le projet de règlement numéro 839-18 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2019.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 840-18 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 840-18 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la municipalité.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 840-18 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 840-18 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la municipalité.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-18 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 838-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-18 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 838-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

**RÉSOLUTION 12-242-18
HORAIRE DES FÊTES**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le bureau municipal soit fermé du vendredi 21 décembre 2018 à 12 h 30 au mercredi 2 janvier 2019 inclusivement, pour la période des Fêtes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-243-18
DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX**

Considérant que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux se finance par les contributions municipales, les membres, les commandites et l'offre de services qu'elle dispense;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien accorde une contribution financière de l'ordre de 1 000 \$ pour l'année 2019, à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-244-18

EMBAUCHE DE MONSIEUR MANUEL PAULIN-GROSSET AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Suite au départ de Madame Annie Lévesque, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'entériner l'embauche de Monsieur Manuel Paulin-Grosset au poste d'adjoint administratif, responsable des communications à compter du 3 décembre 2018 selon l'échelon 2, classe 3, de l'échelle salariale en vigueur, pour une période probatoire de 6 mois.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-245-18

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ AU PARC-ÉCOLE

Suite au rapport reçu de la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant la compilation des dépenses pour le projet d'embellissement du parc-école, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le versement de 25 000 \$ tel l'engagement pris par la résolution numéro 03-061-18.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 12-246-18

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le conseil de la municipalité d'Ange-Gardien approuve les dépenses d'un montant de 101 993 \$

relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-247-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) – ACCÉLÉRATION DES PROCESSUS ET DEMANDE D'APPUI

Considérant qu'en 2017, la MRC de Rouville a adopté son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), lequel a été transmis officiellement au ministère des Transports du Québec, le 9 novembre 2017;

Considérant qu'à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC, le rang Séraphine, le rang Rosalie et une partie du rang Saint-Georges ont été identifiés en tant que : «réseau routier prioritaire de la MRC de Rouville », rendant ainsi leur réhabilitation admissible à une subvention dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien a transmis au ministère des Transports du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales, le 29 novembre 2017;

Considérant que pour faire suite au nouveau Programme d'aide à la voirie locale (PAV) rendue publique le 29 mai 2018, la municipalité d'Ange-Gardien a adopté tel que requis, la résolution numéro 06-108-18 à une séance extraordinaire tenue le 4 juin 2018 et la transmise au ministère des Transports du Québec, le 5 juin 2018;

Considérant que pour faire suite aux nouvelles modalités d'application dudit Programme, la municipalité a fait parvenir au ministère des Transports du Québec le 22 juin 2018, un nouvel estimé détaillé des travaux actualisés aussi que la justification de ceux-ci afin de, tel que demandé par le Ministère, compléter le dossier de la Municipalité;

Considérant que, en marge de ces demandes, la municipalité d'Ange-Gardien a également adopté le règlement d'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux, a lancé l'appel d'offres et a ouvert les soumissions, le 6 juillet 2018;

Considérant que des ressources financières importantes ont été consenties tant par la MRC de Rouville, que par la Municipalité d'Ange-Gardien pour remplir les exigences du ministère des Transports du Québec, et pouvoir bénéficier des sommes réservées par le Gouvernement du Québec pour la réhabilitation des infrastructures routières locales prioritaires;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a effectué de nombreuses démarches pour obtenir de l'information quant à l'avancement de son dossier, et que les réponses obtenues laissaient entendre la réalisation des travaux en 2018;

Considérant que la municipalité a été avisée par courriel, en octobre 2018, que le ministère des Transports du Québec l'informerait de l'avancement dudit dossier avant le 30 novembre 2018 afin qu'elle puisse, si nécessaire, fournir d'autres documents ou informations au plus tard le 11 janvier 2019 pour compléter sa demande d'aide financière;

Considérant que, selon la même missive, le ministère des Transports du Québec : « ... *visé annoncer les projets retenus avant le début de la saison des travaux routiers...* » et « ... *analyse actuellement toutes les demandes afin d'établir la liste des projets admissibles pour l'année 2019-2020;*

Considérant que l'adoption des Plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), des MRC, visent à identifier les routes locales prioritaires sur leur territoire respectif, qu'elles le font expressément pour rendre les municipalités locales admissibles aux subventions versées dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et que lesdits plans d'intervention doivent refléter une planification quinquennale d'interventions et d'investissements;

Considérant la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), en 2017, le dépôt de la demande d'aide financière par la municipalité en novembre 2017, l'annonce de la simplification du Programme d'aide financière en mai 2018, le mutisme volontaire du ministère des Transports du Québec en novembre 2018 et l'incertitude complète quant à l'annonce des projets pouvant être réalisés en 2019;

Considérant que la non-intervention sur les routes locales prioritaires en temps opportun réduit la durée de vie des infrastructures routières et nécessitera l'investissement de sommes plus importantes pour leurs réhabilitations;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que, dans le cadre de sa demande d'aide financière déposée au Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), la municipalité d'Ange-Gardien :

- Déploie les délais anormaux imposés aux municipalités qui, s'ils ne se terminent pas incessamment, les obligeront à reprendre tout le processus d'analyse des interventions nécessaires sur les routes locales prioritaires;
- Presse le Gouvernement du Québec de donner suite aux demandes déposées et d'accélérer l'annonce des investissements sur le réseau routier local promis aux municipalités;
- Demande l'appui de la MRC de Rouville pour et au nom des municipalités de la MRC dont les infrastructures routières locales prioritaires visées par le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), doivent faire l'objet d'intervention;

- Transmette copie de la présente résolution à :

L'honorable François Bonnardel
Ministre des Transports
Ministre responsable de la région de l'Estrie

et

L'honorable Christian Dubé
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Président du Conseil du Trésor
Ministre responsable de la région de la Montérégie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-248-18
ADHÉSION 2019 À L'OBV YAMASKA

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité d'Ange-Gardien à l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) au montant de 50,00 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-249-18
TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE GRAND COURS D'EAU

Considérant que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant, advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien :

- Appuie la demande d'intervention dans le Grand Cours d'Eau et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
- Informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le Grand Cours d'Eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent

à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-250-18
DEMANDE À LA MRC DE ROUVILLE AUTORISATION POUR NETTOYAGE D'UN TRONÇON DE LA BRANCHE 4A DE LA RIVIÈRE BARBUE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien adresse une demande à la MRC de Rouville, pour le nettoyage d'un tronçon de la branche 4A du cours d'eau Rivière barbue située dans le rang Saint-Georges.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-251-18
ACHAT DE PANIERS DE FLEURS ANNÉE 2019

Considérant la soumission reçue de l'entreprise La Serre Rose au Bois, pour la saison estivale 2019, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'achat de 70 paniers fleuris, et 2 pots de 12 pouces pour le garage municipal selon l'offre de services en date du 22 novembre 2018, au montant de 3 850,00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-252-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 CONCERNANT LES ZONES 104 ET 106

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter, le règlement numéro 836-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 concernant les zones 104 et 106.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-253-18
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

Considérant que le *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles* prendra fin le 31 décembre 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler le *Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles*, pour l'année 2019, tel que proposé dans le rapport de madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-254-18
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, à procéder aux démarches nécessaires à la demande de financement de cinq (5) emplois d'animateurs pour le camp de jour 2019 auprès d'Emplois d'été Canada.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2018 – COMITÉ PRO-PISTE

Madame Brigitte Vachon, directrice générale, procède au dépôt du bilan annuel 2018 préparé par le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., de la piste cyclable La Montérégiade.

RÉSOLUTION 12-255-18
SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE, ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019

Considérant que le bilan du Comité Pro-Piste pour l'entretien 2018 de la piste cyclable *La Montérégiade* a été déposé;

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien transmette le rapport au ministère des Transports afin d'obtenir une subvention relative à l'entretien de la piste cyclable *La Montérégiade* et confirme sa participation financière de 19 180 \$ pour la saison 2018.

Adopté à l'unanimité.

PLAISIRS D'HIVER 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, dépose le rapport préparé par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relatif à l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver 2019 », devant se tenir le samedi 2 février 2019.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-256-18
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire